



Risques Psychosociaux : tout savoir sur les RPS

U
G
E
C
A
M
O
S
C
O
P
E

Les risques psychosociaux (RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non : du **stress**, des **violences internes** (commises au sein de l'entreprise par des salariés), des **violences** externes tant physiques que morales (commises sur des salariés par des personnes prises en charge et leurs familles (insultes, menaces, agressions...)).



Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, de troubles musculosquelettiques(TMS), de troubles anxio-dépressifs, d'épuisement professionnel, de burnout voire de suicide.

Comme l'impose la réglementation, les risques psychosociaux doivent être pris en compte par l'employeur au même titre que les autres risques professionnels.

Pour les prévenir, une démarche de prévention collective, centrée sur le travail et son organisation, est à privilégier.

RPS, ETES-VOUS CONCERNE ? QUELS SIGNAUX PEUVENT VOUS ALERTE ?

Vous vous sentez plus nerveux, irritable, angoissé...
Vous vous sentez moins efficace dans votre travail : vous avez du mal à vous concentrer, vous commettez des erreurs...et commencez à avoir des petits soucis de santé

QUI SOLLICITER SI VOUS ESTIMEZ ETRE EXPOSE AU STRESS, A DES AGRESSIONS OU A DU HARCELEMENT :

Qui	Ce qu'ils peuvent faire
VOS COLLEGUES	Eviter l'isolement, vous soutenir pour faire face
DRH, CADRE INTERMEDIAIRE	Procéder à l'analyse des difficultés, adapter votre activité, vous orienter si besoin vers le service de santé au travail et mettre en œuvre les préconisations du médecin du travail
EMPLOYEUR	Il doit protéger la santé physique et mentale de ses salariés étant tenu à une obligation de sécurité à cet égard.
SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL	A pour mission d'éviter toute altération de la santé du fait du travail. Il conseille autant l'employeur que les salariés
INSPECTION DU TRAVAIL	Elle peut intervenir dans l'entreprise pour procéder à une enquête ou rappeler à l'employeur ses obligations, étant en charge du respect du droit du travail,
REPRESENTANTS DU PERSONNEL (DP, CHSCT, DELEGUE SYNDICAL	Ils sont au service des salariés dans le but de préserver leurs conditions de travail, ayant compétence pour intervenir sur la santé et la sécurité au travail,

Pour se défendre Solidaire, syndiquez-vous à la CFDT

LES RPS AU SEIN DE L'UGECAMIDF

Le Plan Santé au Travail est un des outils dont nous, (direction générale et organisations syndicales), disposons pour prévenir les risques professionnels dont les RPS.

A travers ce plan, nous évaluons les points qui pourraient poser problème dans l'organisation du travail et négociations des améliorations et solutions possibles pour prévenir tout risque lié aux conditions d'exercice de vos missions.

Cette année pour la première fois depuis sa création en 2006, le plan aborde le sujet des RPS (prévention et régulation).

Alerté par vos élus CFDT (DP, CHSCT) sur les risques pesant sur les salariés d'un certain nombre d'établissements, la direction à pris conscience qu'il devenait nécessaire de mettre rapidement en action les résolutions négociées.

Dans ce cadre, plusieurs préventeurs de la CRAMIF ont été mandatés sur des établissements de l'UGECAM.

Pour **3 établissements identifiés** comme présentant des situations de risques psychosociaux, la direction générale fait ou va faire intervenir 3 cabinets spécialisés :

- SPH Conseil sur Coubert (management dans un premier temps),
- BLEU SOCIAL à Aubervilliers,
- BI POSITIVE sur l'EPABR

ET DANS NOS ETABLISSEMENTS, COMMENT CELA SE PASSE ?

Les grandes mutations de nos établissements (réorganisations, mutualisations) trouvent souvent leur origine dans les contraintes budgétaires imposées par nos différentes tutelles (ARS..).

Le fameux '*faire toujours plus avec moins*' n'est pas un vain mot.

Il suffit de voir les baisses d'effectifs des dernières années pour comprendre !

Ce premier aspect économique se conjugue avec une évolution de nos modes de prise en charge essentiellement sur le sanitaire.

Nos métiers nécessitent en permanence une actualisation des connaissances et compétences. Les différents projets d'établissements intègrent sans cesse de nouvelles façons de travailler (développement de nouvelles activités, prise en charge des nouvelles pathologies,..).

Tous ces changements

génèrent un climat d'incertitude propice aux tensions et inquiétudes.

Que ce soit dans les établissements sanitaires ou médicosociaux, aux niveaux des services ou des professions, de nombreux signes existent sur les risques qui pèsent sur les salariés :

- départs en retraites non remplacés générant un surcroît d'activité pour les salariés restants,
- patients toujours plus nombreux avec des pathologies de plus en plus lourdes,
- Educateurs en souffrance face à des situations de plus en plus complexes,
- Mutualisations de toutes les fonctions supports qui dégradent la qualité de service : administratif, RH, informatique.



★ Dernière minute

La CFDT passe première organisation syndicale du privé, à l'issue du deuxième cycle de représentativité